

**"NOUVELLES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE EN REGION WALLONNE"**  
**Qui sont les nouveaux agriculteurs, comment sont-ils encadrés, quels sont les problèmes rencontrés ?**

**Vendredi 21 décembre 2007**  
**Moulin de Beez, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur (Beez)**

11h35 "L'installation des jeunes agriculteurs: perspectives et suggestions de la FJA"  
Stéphane PIERRARD, Président de la FJA

Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités....

Je voudrais axer mon intervention sur les objectifs que la FJA souhaite atteindre en matière d'installation des jeunes agriculteurs.

Dans toutes les actions que nous menons, à différents niveaux, la question de l'installation se retrouve de façon transversale.

Le premier objectif de la FJA en matière d'installation concerne la **FORMATION**

Pour réussir un projet il est indispensable d'avoir reçu une formation appropriée.

La FJA propose diverses formations professionnelles, à un public très large.

Vous connaissez, toutes et tous :

- les cours A d'agriculture générale
- les cours B de préparation à l'installation
- Les cours C de spécialisation technique
- et les séances d'études qui traitent de divers sujets, souvent en rapport avec l'actualité.

A cela va s'ajouter, très prochainement, un volet "stage" puisque, comme vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, les jeunes agriculteurs qui souhaiteront bénéficier d'une aide financière pour s'installer devront accomplir un stage d'une durée minimale de trois mois.

La FJA prépare son nouveau rôle d'opérateur pour pouvoir proposer aux candidats un stage diversifiée, efficace et utile.

Nous mettrons très prochainement en place un nouveau cycle de formation (baptisé FoR-JA). Cette formation est destinée à renforcer les connaissances et les aptitudes de jeunes agriculteurs et agricultrices qui souhaitent exercer des responsabilités au sein de nos organisation agricoles wallonnes.

Cela me permet de faire la transition vers le 2<sup>ème</sup> objectif de la FJA qui consiste à **DEFENDRE LES INTERETS DES JEUNES AGRICULTEURS**

Je reprendrai tout d'abord les questions qui concernent les conditions économiques dans lesquelles les jeunes agriculteurs sont aujourd'hui amenés à prendre la décision de s'installer.

Le premier point concerne la PAC et les perspectives d'évolutions qui sont aujourd'hui proposées dans le cadre du bilan de santé.

Que constatons-nous ?

Premièrement. Que ces évolutions ne vont pas dans le sens d'une stabilisation des marchés puisqu'elles

- o favorisent l'arrivée des productions extérieures à l'Union Européenne (par le biais d'un abaissement des barrières tarifaires) ...
- o et qu'elles poursuivent la volonté de démantèlement outils de gestion de l'offre (je pense aux Quotas Laitiers)

Sur la question des quotas laitiers, je rappelle que nous sommes opposés à l'abandon de la gestion de l'offre, et ce, pour différentes raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas ici.

Deuxièmement. Les perspectives des discussions budgétaires sur le financement de la PAC s'annoncent périlleuses. Les études prévisionnelles de rentabilité doivent donc tenir compte de cet élément. Ceci dit, nous continuerons à défendre le principes des aides qui, ne l'oublions pas, permettent d'absorber des coûts indirects de la production – je pense évidemment à toutes les normes

environnementales et autres que nous devons respecter. N'en déplaise à certaines organisations qui instrumentalisent l'augmentation actuelle des prix pour arriver à leurs fins : c'est-à-dire à l'abandon de la PAC.

Toutes ces évolutions possible oblige le jeune agriculteur à avoir un fond de roulement financier dans l'exploitation capable d'absorber les différentes crises.

Enfin, je terminerai en abordant la question des **outils qui favorisent la réussite d'un projet** (et qui ont été énoncés tout à l'heure par Olivier Plunus), à savoir les aides au financement (par le biais de l'**AIDA**) et l'**encadrement** des jeunes agriculteurs

Commençons par AIDA. Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet (avant et pendant les concertations) et nous avons obtenu certaines adaptations profitables à tous les agriculteurs.

Mais nous ne sommes pas encore satisfait. Donc nous continuerons à nous exprimer car plusieurs questions demeurent, encore aujourd'hui, sans réponse, ou sans réponse claire.

- C'est le cas des conditions d'octroi: l'expérience pratique. Dans l'arrêté, il faut la prouver par des documents adéquats, et ceci n'est pas toujours évident. Dans certaines réponses à nos questions, on nous affirme que c'est le comité d'avis qui prendra ses responsabilités... Mais pourquoi instaurer des conditions contraignantes, inadaptées ou exagérées ? On pourrait, au minimum, revoir les durées exigées pour éviter de revenir dans les travers du passé qu'on peut résumer en quelques mots : manque de clarté, de transparence et d'homogénéité des décisions.
- Aux niveaux d'aides : la 3<sup>ème</sup> tranche : On a appris, de façon informelle, que, malgré le recours de la Région Wallonne, les 25.000 € de la troisième tranche n'étaient plus autorisés au niveau européen. La promesse de conserver le même niveau d'aides pour les premières installations n'a donc pas pu être tenue. Nous souhaitons trouver très rapidement une solution alternative pour palier à cette très mauvaise nouvelle !
- La procédure : la simplification des formulaires : D'après les sondages, celle-ci est demandée par plus de 98 % de la population agricole. Je crois que les 2 % restants ne se prononcent pas.
- Autre problème : Les informations disponibles sur le site de la DGA ne sont plus actualisées : la dernière mise à jour des "questions-réponses" est datée du 16 juillet 2007.

Le second outil concerne l'encadrement à l'installation.

Au fil du temps, et par le biais des projets qui ont été menés depuis 6 ans, la FJA, par Olivier, a pu développer son rôle en conseillant, suivant et informant les jeunes agriculteurs dans leur projet d'installation.

A notre connaissance ce service n'existe plus, ou peu, ailleurs, et a donc toute son importance.

Notre rôle est différent de celui des consultants - comme il était différent du rôle des ingénieurs des services extérieurs de la DGA. La FJA n'a jamais été, et ne sera jamais, un centre de gestion, ni une administration. Mais nous pensons que nous devons rester un acteur essentiel et reconnu par le secteur agricole. Nous voulons que les jeunes agriculteurs continuent à nous contacter pour réfléchir et préparer leur projet, pour connaître les offres en matière de formation, et les conditions d'octroi des aides, ou pour être orientés vers différentes associations spécialisées. Et ce, sans être au stade de compléter un formulaire pour éventuellement être aidé (ou non) par les pouvoirs publics. Pour nous, il est nécessaire d'avoir accès à l'information avant de rencontrer le conseiller pour rédiger le projet. La FJA souhaite donc pouvoir, à l'avenir, assurer et développer ce rôle de conseils individualisés, mais aussi d'information collective.

Nous continuerons donc à remplir notre rôle qui est, sur bien des points, comparables aux rôles que les JA assurent dans le cadre des **Points – Info-Installation**. J'en profite pour remercier publiquement Philippe MONNET pour son exposé. Et je vous remercie pour votre attention.